

Références réglementaires

ERNT :

- [Code de l'environnement: article L125-5](#)
- [Code de l'environnement: articles R125-23 à R125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs](#)
- [Code de l'environnement: articles R125-10 et R125-11](#)
- [Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction](#)
- [LOI n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages](#)